

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU SAMEDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2022

*L'an deux mille vingt-deux, le samedi 1<sup>er</sup> octobre à 09 heures 30, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 23 septembre 2022, se sont réunis à la Salle des Fêtes de Deauville, 118 ter avenue de la République, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER, Président.*

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents : 22  
Nombre de votants : 39

#### PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1<sup>er</sup> Vice-Président, Thierry GRANTURCO 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Yves LEMONNIER 8<sup>ème</sup> Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9<sup>ème</sup> Vice-Président, Françoise LEFRANC 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Miriam GUERARD, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, François HORENT, Chhun-Na LENGART, Fabienne LOUIS, David MULLER, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, Michel THOMASSON, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

#### ABSENTS :

Jean-Guillaume d'ORNANO (excusé), Florence GALERANT (excusée)

#### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à Philippe AUGIER Président, Sylvie DE GAETANO, pouvoir à Didier QUENOUILLE, François PEDRONO, pouvoir à Marie-France NUDD-MITCHELL, Jacques MARIE, pouvoir à Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Régine CURZYDLO, pouvoir à Françoise LEFRANC 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, pouvoir à Patrice BRIERE, Claude BENOIST, pouvoir à Yves LEMONNIER 8<sup>ème</sup> Vice-Président, Véronique BOURNE, pouvoir à Michel MARESCOT 1<sup>er</sup> Vice-Président, Christèle CERISIER-PHILIPPE, pouvoir à Guillaume CAPARD, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Michel THOMASSON, Jean-Claude GAUDE, pouvoir à David MULLER, Patricia NOGUET, pouvoir à Fabienne LOUIS, Caroline RACLOT-MARAIS, pouvoir à Chhun-Na LENGART, David REVERT, pouvoir à Delphine PANDO, Patrice ROBERT, pouvoir à Dominique VAUTIER, Ihsane ROUX, pouvoir à Philippe LANGLOIS 9<sup>ème</sup> Vice-Président, Hervé VAN COLEN, pouvoir à Michel CHEVALLIER 6<sup>ème</sup> Vice-Président

Monsieur David MULLER est nommé secrétaire de séance

#### **DELIBERATION N°D119\_011022**

**STRATÉGIE POUR LES MOBILITÉS QUOTIDIENNES ET TOURISTIQUES DURABLES -  
Demande de l'aide régionale "Plans de mobilité et schémas locaux de déplacements"  
Autorisation**

Suite à la prise de compétence « mobilité », la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie (CCCCF) a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) "France Mobilités - Territoires de Nouvelles MObilités Durables" (TENMOD) 2021 en vue de réaliser une stratégie intercommunale pour les mobilités quotidiennes et touristiques durables. La CCCCCF a été désignée lauréate, lui permettant de bénéficier d'une subvention d'un montant maximal de 30 000 €.

A la suite de cet AMI et dans le cadre de la démarche Territoire Durable 2030, un marché de service selon la procédure adaptée a été lancé et le bureau d'études TRANSAMO a été désigné (le 02 avril 2022) afin de réaliser un diagnostic, une stratégie en identifiant des solutions de mobilités et des expérimentations envisageables, un plan d'action opérationnel qualifié économiquement, technologiquement et socialement et en plaçant le citoyen au cœur de l'étude.

Les résultats attendus constitueront les volets stratégie, plan d'action et concertation du futur plan de mobilité simplifié, en proposant des actions concrètes d'offres de mobilités à mettre en place.

A terme, l'étude doit :

- Permettre la mise en place d'une nouvelle offre de mobilité sur le territoire
- Permettre de renforcer l'attractivité du territoire
- Améliorer la qualité de vie des habitants
- Contribuer à faire évoluer les comportements et usage de mobilité
- Permettre d'améliorer la lisibilité des offres de mobilités sur le territoire
- Permettre d'être force de proposition pour les projets d'aménagement structurants
- Proposer un modèle économique équilibré prenant en compte les finances de la Communauté de Communes et de ses communes membres
- Proposer un modèle de gouvernance équilibré entre les acteurs publics et privés
- Contribuer à l'organisation et à l'animation du Comité des partenaires dans le cadre de la LOM
- Permettre l'élaboration et la mise en œuvre du plan de mobilité simplifié

A travers le dispositif régional « Plans de mobilité et schémas locaux de déplacement », la Région Normandie soutient également les collectivités qui :

- réalisent un diagnostic recensant la structuration du territoire au travers des déplacements réalisés entre les bassins d'emplois et de vie, les réseaux et équipements de transports publics existants,

- définissent des actions permettant une évolution des modes et des habitudes de déplacements des habitants du territoire, par la réalisation d'équipements publics, l'organisation et/ou la création de services de transports adaptés aux besoins, promouvant la complémentarité entre les différents réseaux de transports publics.

Les intercommunalités disposant de la compétence transport peuvent bénéficier de cette aide régionale maximale de 30 % du coût TTC de l'opération, portée à 40 % dans le cadre de la démarche Territoire Durable 2030.

Ainsi, au regard de l'étude sur les mobilités durables lancée par la CCCCCF et son engagement dans Territoire Durable 2030, il est demandé au Conseil de bien vouloir :

**Communauté  
de Communes  
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

[coeurcotefleurie.org](http://coeurcotefleurie.org)



- demander la subvention afférente à la Région, en complément de la subvention attribuée au titre de l'AMI TENMOD (dans le respect de la réglementation applicable au cumul des aides publiques autorisé) ;
- habiliter le Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer la convention et tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire*

*Après en avoir délibéré*

*Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

**DEMANDE** la subvention afférente à la Région, en complément de la subvention attribuée au titre de l'AMI TENMOD (dans le respect de la réglementation applicable au cumul des aides publiques autorisé) ;

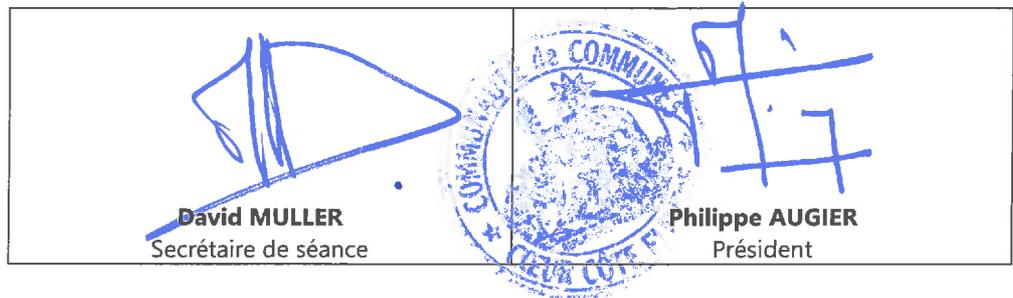
**HABILITE** le Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer la convention et tout document se rapportant à cette affaire.

**Le Président :**

**Certifie**, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME



**Communauté  
de Communes  
Cœur Côte Fleurie**  
12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**

